



Délibération du Conseil Municipal Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 du mois de juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
29/05/2026

Présents :

M. Pascal BORTOT, M. Alain BŒUF, M. Dominique BLOT, Mme Sophie FOURNIER, M. Max DE LA TOUR D'AUVERGNE, M. Christophe ALLEXANT, Mme Sarah GADY, M. Eric MONCHAUX, M. Christophe LANDORMY, Mme Chloé SORBIER, Mme Lydie JUSTICE,

Absents :

Mme Nathalie PEDRON (procuration à M. Christophe ALLEXANT)
Mme Sandra TERRIER (procuration à M. Eric MONCHAUX)
Mme Julie KRUMM (procuration à Mme Sophie FOURNIER)
M. Michel JANES (procuration à M. Alain BŒUF)

Secrétaire de séance : M. Dominique BLOT

Objet : Règlement intérieur du conseil municipal - (Délibération n° 2026-34)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2128-8 relatif à l'adoption d'un règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus ;

Vu l'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Considérant que la commune de Saulon-la-Chapelle, comptant 1 050 habitants est tenue d'adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation ;

Considérant la nécessité de préciser les modalités

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Côte d'Or du 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 3 avril 2026 portant accord de principe relatif au projet de contrat « Grands Projets Côte-d'Or » à conclure avec la commune de Saulon-la-Chapelle ;

Vu le projet de convention "Contrat Grands Projets Côte-d'Or" proposé par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or ;

Considérant le projet de la commune de rénovation intérieure et extérieure de la mairie ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'approuver le Contrat "Grands Projets Côte-d'Or" concernant le projet de rénovation intérieure et extérieure de la mairie ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 021-212105852-20260605-DELIB_2026_34-DE

S²LO



Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT